IMMIGRATION ITALIENNE : un chantier houleux dans le Toulois en 1914

Par le traité de Francfort du 10 mai 1871, la frontière orientale de la France se déplace vers l'intérieur des terres, ce qui amène la République française à reconsidérer ses défenses. La France doit donc adopter une toute autre politique de fortification, ses places fortes orientales comme Strasbourg lui étant ôtées par ledit traité de Francfort. Dès 1873, l'état-major français prend en main la question, et sous l'égide du général Séré de Rivières, entreprend la militarisation de la nouvelle frontière lorraine. Les décennies qui suivent le conflit franco-prussien de 1870-1871 voient donc sortir de terre des dizaines de forts, de bastions et de casernes de part et d'autre de cette fameuse « ligne bleue des Vosges ». Ce nouveau système défensif se base sur quatre places fortes réunies en deux ensembles fortifiés dit « rideaux défensifs » : Verdun-Toul et Epinal-Belfort, chacune de ces places se trouvant elle-même protégée par diverses constructions, comme des casemates. Toul y est pleinement intégré. Pour l'édification de ces casernes et de ces forts, l'armée fait appel aux compétences de nombreux entrepreneurs civils via des revues spécialisées comme La Revue Industrielle de l'Est ou L'Immeuble et la Construction de l'Est.

Il s'agit pour l'armée de disposer rapidement de tous ces bastions, forts et casernes à deux pas de la frontière dans un contexte où les nombreuses tensions qui se multiplient à la veille de la guerre, font craindre à chaque fois un retour de celle-ci. Or, en Lorraine, nombreux sont les Italiens qui sont réputés dans le domaine de la construction : ils sont maçons, cimentiers, terrassiers. Tout ce dont on a besoin pour construire forts et casernes. Il reste cependant impossible, les historiens de l'immigration s'accordent tous sur ce point, de comptabiliser avec précision les ouvriers italiens présents en Lorraine. Ces derniers, célibataires pour la plupart, sont particulièrement mobiles et ne restent sur un même chantier que trois mois de suite ; ils se déplacent au fil des chantiers, et parfois aussi au fil des rejets « italophobes », car cette présence immigrée sur les chantiers de militarisation ne se fait pas sans susciter chez certains, réticences et violences, qu'elles soient verbales ou physiques. Les chantiers du Toulois n'y échappent pas.

Diverses traces d'hostilité à la présence immigrée sur les chantiers

De nombreux journaux doutent des bonnes intentions des immigrés italiens. L'Ouvrier de l'Est écrit ainsi en février 1898: « [Les étrangers] envoient tout leur gain dans les pays d'origine, fortune immense, somme énorme qui s'en va dans des pays voisins pour aider à forger les canons et couler les balles qui doivent nous tuer un de ces jours ». La présence des ouvriers étrangers se ferait donc selon certains, au profit des nations ennemies. À cet argument nationaliste, viennent s'ajouter de nombreux autres. On reproche tout d'abord à l'ouvrier italien, à l'image de l'accusation du conseiller municipal au cœur de cette étude, de prendre le travail des « gens du pays ». On l'accuse aussi de faire baisser le prix de l'heure. Enfin, on lui reproche de ne pas redistribuer son argent dans les commerces locaux puisque le but de sa venue sur ces chantiers est de pouvoir accumuler un petit pécule qu'il rapportera chez lui dans son pays natal. Les ouvriers italiens priveraient donc par deux fois les « gens du pays » de revenus : la première en travaillant à leur place, la seconde en ne « redistribuant » pas leur cagnotte dans les commerces locaux. Des socialistes aussi se plaignent de cette présence immigrée, à l'image de Valentin Mathieu dans les Vosges chef de file des socialistes de Raon-l'Etape, qui dénonce en juin 1913 dans L'Ouvrier Vosgien « les bandes d'Italiens venus travailler à la construction des casernes » et en appelle au respect de la loi Millerand 1. Ces accusations sont bien souvent infondées. Un article paru en 1912 dans le journal L'Immeuble et la construction dans l'Est rappelle par exemple que « les entrepreneurs se plaignent de ne pas trouver à embaucher les ouvriers, non seulement en quantité suffisante, mais aussi et surtout en qualité nécessaire pour assurer la parfaite exécution des ouvrages » 2, et qu'ils ont donc besoin de recourir à une main-d'œuvre italienne. Par ailleurs, bon nombre de commerçants se réjouissent de la présence immigrée dans leurs auberges. C'est un revenu conséquent, surtout lors de ces chantiers de casernement qui mobilisent des dizaines de paires de bras ! Des commerçants ont donc intérêt à ce que les Italiens puissent rester. L'hostilité aux Italiens se manifeste également par les

communes, d'embaucher plus de 30% d'ouvriers étrangers. 2. *L'Immeuble et la Construction dans l'Est*, 7 juillet 1912.

^{1.} Les décrets Millerand du 10 août 1899 interdisent aux entreprises travaillant pour le compte de l'Etat, des départements et des

clichés diffusés par la presse lorraine ; les Italiens sont dangereux, violents, « seigneurs du couteau », voleurs et sales. Un article de l'Etoile de l'Est résume à lui seul la vision que certains ont de ces étrangers : « les bêtes mortes de maladie, à des lieues à la ronde, ne sont pas souvent enfouies, elles ont leur sépulture dans l'estomac des Italiens, qui les trouvent excellentes (...) La saleté chronique et la façon de vivre déplorable des Italiens font courir de sérieux dangers de contamination à la population indigène » ³. Elle se retrouve ensuite dans les insultes, prolifiques, comme « macaroni » 4, « ours » 5, « caserios » 6, et aboutit à des plaintes. Cette hostilité verbale, que Laurent Dornel nomme l'« inquantifiable xénophobie » 7, nourrit autant qu'elle s'en alimente la violence physique, bien présente sur les chantiers lorrains.

En août 1893, à Maron, des incidents éclatent sur le chantier de la nouvelle ligne de chemin de fer Pont-Saint-Vincent-Toul 8. Le jeudi 24 août, une centaine de mineurs du Val-de-Fer rejoint une cinquantaine d'ouvriers français sur le chantier à Maron, menaçant de mettre le feu à toutes les maisons des Italiens, de les jeter à l'eau, et de les chasser. « A mort les Italiens ! A mort les pattes d'ours! » crient ces ouvriers 9. Une pluie de pierres tombe alors sur la baraque où sont réfugiés quelques Italiens. Les gendarmes reçoivent l'ordre de charger, mais ils parviennent à renvoyer les ouvriers français sans faire usage de leurs armes, permettant aux ouvriers italiens de prendre la fuite. Plusieurs ouvriers français sont arrêtés et condamnés à une dizaine de jours de prison, tandis que les autres défilent dans le village en chantant La Marseillaise 10. Le bilan reste minime, un blessé et quelques dégâts matériels ; mais il illustre bien les tensions, violentes, qui existent sur les chantiers lorrains. Une présence militaire est assurée sur le chantier plusieurs jours durant. Enfin, ces violences occasionnent surtout le départ des ouvriers Italiens, « sans espoir de retour » ¹¹. En 1895 et 1896 au fort de Pont-Saint-Vincent, des incidents éclatent entre les ouvriers français et les maçons italiens. Le préfet de Meurthe-et-Moselle doit demander par messages chiffrés aux commissaires spéciaux, de contraindre les entrepreneurs à ne plus embaucher d'ouvriers étrangers et de renvoyer d'éventuels candidats italiens sur d'autres points de la région ¹². En 1906, de nouveaux incidents éclatent dans le Toulois. Bref, les exemples ne manquent pas dans l'espace lorrain, et ils se retrouvent aisément sur les autres chantiers des départements voisins. En 1876, un Italien est tué à Messigny (Côte-d'Or) au cours d'une rixe entre ouvriers français et ouvriers italiens sur le chantier du fort d'Asnières ¹³.

La plainte sans suite du conseiller municipal de Bruley (avril 1914)

Le 12 avril 1914, monsieur Laroppe, conseiller municipal de Bruley, commune d'alors environ 600 habitants, envoie une lettre au préfet de Meurtheet-Moselle dans laquelle il déplore la situation sur les chantiers de fortification, et lui demande de résoudre les problèmes liés à la présence d'ouvriers étrangers sur un chantier du « fort de Sébastopol » près de Toul 14: « Les travaux diminuant d'importance actuellement et n'étant pas pressants, l'utilité d'embaucher cette troupe [cinquante italiens] ne se faisait quère sentir. Elle a pour résultat de faire diminuer dans de fortes proportions le prix de l'heure et fait répugnant (...) faire mettre à la porte les ouvriers du pays, c'est tout simplement attristant, quand on pense que notre argent retourne à tous ces gens-là. ». La plainte se poursuit ensuite en une succession de lamentations sur le sort des ouvriers et des vignerons du Toulois. Ces derniers n'auraient « rien récolté depuis 3 ans », et ont pris l'habitude de trouver dans les chantiers de construction, des revenus complémentaires. Revenus, qu'ils ne peuvent

^{3.} L'Etoile de l'Est, 24 juillet 1905, citée par BONNET (Serge), HUMBERT (Roger), La ligne rouge des hauts fourneaux. Grèves dans le fer lorrain en 1905, Paris, Serpenoise, 1981, p. 190.

^{4.} Macaroni : « Terme péjoratif utilisé pour désigner un italien. Cet usage semble apparaître à la fin du XVIIIe siècle (1776) comme une ellipse de « mangeur de macaronis ». L'insulte est surtout utilisée à la fin du XIXe et au cours de la première moitié du XXe siècle. Elle reprend la traditionnelle assimilation de l'étranger à ce qu'il mange », in APRILE (Sylvie), DUFOIX (Stéphane), Les mots de l'immigration, Paris, Belin, 2009 p.22

^{5. «} Aucun autre animal n'est plus habile à faire le mal », Pline l'Ancien cité par Michel Pastoureau, *L'ours. Histoire d'un roi déchu*, Paris, Le Seuil, 2007, p. 9.

^{6.} Du nom de l'assassin anarchiste italien qui a assassiné le président Carnot le 24 juin 1894.

^{7.} DORNEL (Laurent), La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914), préface de Gérard Noiriel, Paris, Hachette,

^{2004,} p. 38

^{8.} Le 24 août, soit quelques jours après le « massacre des Italiens » à Aigues-Mortes dans le Gard et dont la diffusion dans la presse excite, selon les autorités civiles, les ouvriers français qui travaillent avec des ouvriers italiens (cf. NOIRIEL (Gérard), *Le massacre des Italiens*. *Aigues-Mortes, 17 août 1893*, Paris, Fayard, 2010).

^{9.} *Le Temps*, samedi 26 août 1893, première page, article « Les troubles d'Aigues-Mortes ».

^{10.} *Le Matin*, samedi 26 août 1893, première page, article « Français et Italiens. Les incidents de Maron »

^{11.} Arch. dép. Meurthe-et-Moselle 10 M 36. Rapport n°1997 du chef d'escadron Mandoul, 29 août 1893.

^{12.} A. D. M.-M. 4 M 138.

^{13.} LYDIA (Lazaro), *Les ouvriers étrangers en Côte-d'Or sous la troisième république*, maîtrise d'Histoire, Université de Bourgogne, 1997, p. 29.

^{14.} Voir notamment A.D.M.-M. 2 R 68.

visiblement plus toucher à cause de cette main-d'œuvre italienne bon marché. C'est là une des caractéristiques de l'industrialisation en Lorraine bien connue des historiens ; l'ouvrier lorrain du début du XXe siècle reste encore profondément un homme de la glèbe, un paysan. C'est un ouvrier-paysan. Appelant au secours le préfet du département, il met aussi en garde ce dernier contre des troubles. Il écrit en effet « des troubles sont à craindre ici où ces ouvriers sont logés. Dimanche dernier, des altercations violentes se sont produites dans la soirée ; voire même des voies de faits, les ouvriers du pays sont surexcités et d'ici peu nous aurons à regretter des faits plus déplorables » 15. En fait, dans ce pays de vignoble 16, monsieur Laroppe est déjà connu pour son hostilité aux immigrés italiens. Au cours d'une réunion tenue à Bruley par Louis Plassiart 17, candidat libéral aux élections législatives, il s'est exclamé et indigné que le maire ait loué « avantageusement » un immeuble à l'entreprise Antoine & Boyer qui emploie des Italiens sur les chantiers de casernement. Suite à la lettre envoyée au préfet en avril 1914, le commissaire spécial de Toul mène son enquête et découvre que les propos du conseiller municipal sont exagérés : les Italiens ne sont pas au nombre de 50 mais ne sont que 27, et il ajoute « Les ouvriers italiens sont tranquilles et corrects. Ils se conduisent bien. Il n'existe aucune animosité entre eux et les ouvriers français. On ne croit pas à un mouvement gréviste quelconque causé par leur présence et les excitations de Mr Laroppe n'ont pas trouvé d'écho jusqu'à ce jour ». Il conclut ainsi : « Il n'y a pas lieu de donner plus de créance à la réclamation de Mr Laroppe » 18. Le décalage entre la plainte du conseiller municipal et le rapport du commissaire est patent.

Affrontements et « chasse à l'Italien » dans le Toulois (juillet 1914)

Bien que le commissaire spécial trouve que les relations entre autochtones et immigrés soient

relativement bonnes, les tensions ne disparaissent pas pour autant. Mécontent de l'absence de réaction de la part des autorités, et de la manière dont a été conduite l'enquête par le commissaire spécial, le conseiller Laroppe réécrit au préfet en juillet 1914. Selon lui les personnes interrogées lors de l'enquête, « [l'] aubergiste qui les loge [et l'] entreprise qui les emploie », ont intérêt à ce que les Italiens restent, et ont donc volontairement « caché la présence de plus des deux tiers du nombre d'étrangers employés ». Il est vrai que tous les habitants de Bruley ne se rangent pas du côté de monsieur Laroppe ; comme nous l'avons déjà dit, certains commerçants se réjouissent de cette clientèle qui vient dépenser quelques sous dans leurs échoppes. Dans cette seconde lettre, il rappelle par ailleurs qu'il avait prédit des évènements violents qui ont bien eu lieu : « depuis mes prévisions se sont réalisées : quelques manifestations sans importance, puis hier le commencement des hostilités. Les ouvriers français des autres chantiers se sont réunis pour expulser les Italiens. Naturellement la troupe fut mobilisée (...) un important service d'ordre fut organisé, et on dut soustraire ces individus en les escortant jusqu'ici par craintes de violences sérieuses » 19. La presse Touloise se fait l'écho de ces affrontements du lundi 20 juillet 1914. La Rafale du samedi 25 juillet 1914 titre par exemple « Effervescence sur les chantiers contre les ouvriers italiens », évoquant l'intention des ouvriers des casernes Marceau de faire « la chasse aux « pattes d'ours », aux « macaronis » » 20; tandis que Le Pays Toulois consacre à l'évènement près de deux colonnes dans ses pages, y incluant un papier d'un « groupe d'ouvriers français remplacés par les Italiens » 21. Bien que ce journal évoque l'attitude de tolérance des habitants de Bruley, chez qui il n'y a « point de jalousie ni de mécontents », d'autres articles qui traitent des Italiens en Meurthe-et-Moselle tendent à leur accoler une image de perturbateurs de l'ordre public (un article sur un Italien soupçonné d'avoir tué une fillette à Nancy, et un autre sur des affrontements entre Italiens à Audun-le-Roman) 22.

^{15.} A.D.M.-M. 4 M 138. Lettre de monsieur Laroppe, conseiller municipal de Bruley, au préfet de Meurthe-et-Moselle, 12 avril 1914. 16. Voir à ce sujet l'article de MANET (Bernard), « Bruley au fil des ans. Le vignoble, la propriété », Etudes Touloises, n°30, 1983, pp. 25-34. 17. Dans sa profession de foi, publiée dans les colonnes de L'Avenir Toulois, Louis Plassiart demandait la « création de taxes sur les salariés étrangers et sur les valeurs étrangères », et finissait sa profession en ces termes : « Démontrez par votre vote que voulez la France aux Français pour qu'elle soit forte et respectée de tous (...) Aux urnes ! Pas d'abstention ! Vive la Lorraine ! Vive la France » (A.D.M.-M. Jour 181, L'Avenir Toulois, jeudi 4 mai 1911, première page, article « Election législative du 7 mai 1911 – Profession de foi de M. Plassiart »).

^{18.} A.D.M.-M. 4 M 138. Rapport du commissaire spécial de Toul, 17 avril 1914.

^{19.} A.D.M.-M. 4 M 138. Lettre de monsieur Laroppe, conseiller municipal de Bruley, au préfet de Meurthe-et-Moselle, 21 juillet 1914. 20. A.D.M.-M. Jour 101, *La Rafale*, samedi 25 juillet 1914, page 3, article « Effervescence sur les chantiers contre les ouvriers italiens ». 21. A.D.M.-M. Jour 269, *Le Pays Toulois*, dimanche 26 juillet 1914, page 2, article « Toul. Vive agitation sur les chantiers des casernes de Toul. Français contre Italiens ».

^{22.} A.D.M.-M. Jour 269, *Le Pays Toulois*, dimanche 26 juillet 1914, page 2, article « Nancy. Un Italien soupçonné d'avoir outragé une fillette est corrigé par les mères de familles », et page 4 « Audun-le-Roman. Tué par son compatriote ».

Enfin, La Moselle titre quant à elle « Vent de troubles » et consacre un long article sur cette journée du lundi 20 juillet 1914 : « Depuis le début de cette semaine une certaine effervescence règne sur les divers chantiers des nouvelles casernes de Toul. Cette agitation est motivée par la présence de nombreux ouvriers italiens. Ainsi, lundi dernier, à Sébastopol, les ouvriers français au nombre de 80 environ, ne parlaient rien moins que d'user de chaussettes à clous pour faire la chasse aux 30 transalpins, leurs compagnons de travail. Les esprits paraissaient exités et quelques meneurs entretenaient à dessein cette surexcitation dans cette masse de travailleurs aux faciles « emballements ». Du désordre et des troubles étaient à craindre à la sortie du travail, d'autant plus que le mot d'ordre avait été donné sur les chantiers voisins. En effet, une centaine de terrassiers des casernes Marceau et du 156° d'infanterie, cessant brusquement le travail, se dirigeait vers les casernes de Sébastopol dans le but d'aider leurs collèques à « purger » les « pattes d'Ours ». Police et gendarmerie prévenues se rendaient aussitôt sur les lieux : et leur présence suffit à ramener un calme apparent et à éviter tout conflit. Crainte de représailles possibles, des agents de la force publique suivirent jusqu'au village de Bruley; où ils logent en partie, les ouvriers italiens, et, mardi matin, ils les accompagnèrent aux chantiers. » ²³.

Une tension qui ne faiblit pas

Grâce à l'action des forces de l'ordre, l'affrontement n'a pas lieu, mais la presse touloise reste partagée sur la suite des évènements à venir. Ainsi, si La Rafale estime que « l'effervescence paraît apaisée » ²⁴, La Moselle est beaucoup plus réservée, affirmant qu'un « malaise général subsiste et des troubles sont toujours à craindre. Nous croyons qu'en raison de cet état d'esprit et en prévention d'incidents fâcheux, les postes de gendarmes vont être rétablis dans les chantiers jusqu'à la fin des travaux » 25. Et en effet, les forces de l'ordre restent vigilantes, elles patrouillent à bicyclette sur les routes du secteur, et tentent de prévenir tout rassemblement qui risquerait de dégénérer. Les jours suivants, des ouvriers veulent se rassembler sur le champ de manœuvre de Dommartin, mais suite à des mesures prises par l'autorité militaire et par un arrêté du maire, le meeting est reporté au dimanche 26 juillet

au café Cholet, rue de la gare. Entre deux cents et deux cent cinquante ouvriers français s'y retrouvent pour dénoncer l'emploi de la main-d'œuvre étrangère, et décident de porter leurs plaintes aux autorités. Aucun incident n'a lieu, mais les tensions restent vives. Les travaux reprennent, alors que de nombreux Italiens n'osent plus sortir de chez eux, et que certains décident même de regagner l'Italie.

Le 31 juillet 1914, l'Allemagne adresse un ultimatum à la France, lui indiquant qu'au cas où elle souhaiterait rester neutre, il lui faudrait remettre en gage les forteresses de Toul et de Verdun. Sous l'impulsion de Joffre, la mobilisation générale est déclarée le 1er août 1914. Le 3, l'Allemagne déclare la guerre à la France, tandis que la neutralité de l'Italie est confirmée. Dès les premiers jours de mobilisation, les étrangers présents en Lorraine doivent faire une déclaration au commissariat de police ou à la mairie pour obtenir un permis de séjour. Les Italiens, alliés de l'Allemagne par la Triple Alliance (1882) deviennent, par la neutralité de leur Etat, des sujets neutres qu'il convient de considérer comme tels. Quelques-uns d'entre eux ont déjà quitté le Toulois au cours du mois de juillet suite aux évènements « italophobes ». Ne souhaitant ni voir des débordements violents sur ces populations, ni assister à un engorgement des routes à cause des nombreuses personnes qui fuient la guerre, le préfet de Meurthe-et-Moselle écrit au début du mois d'août à tous les sous-préfets, capitaines de gendarmerie et maires du département à propos des Italiens : « Le choix leur est laissé ou de continuer à résider dans la région ou de guitter la France. Vous ne devez refuser le permis de séjour exigé dans le premier cas que pour des motifs précis et particulièrement graves. J'ajoute que cette manière de procéder est d'autant plus indiquée que les difficultés d'évacuation seraient à l'heure actuelle très grandes » 26. L'engagement de volontaires italiens dans la « légion garibaldienne » en 1914, et la déclaration de guerre de l'Italie à l'Autriche le 23 mai 1915, métamorphosent les regards des Toulois sur les Italiens. Anciens « briseurs de grèves » et « macaronis », les Italiens deviennent désormais des « frères d'armes latins ».

Pierre-Louis BUZZI

^{23.} A.D.M.-M. Jour 284, *La Moselle*, samedi 25 juillet 1914, première page, article « Toul et l'arrondissement – Vent de troubles ». 24. A.D.M.-M. Jour 101, *La Rafale*, samedi 25 juillet 1914, page 3, article « Effervescence sur les chantiers contre les ouvriers italiens ».

^{25.} A.D.M.-M. Jour 284, *La Moselle*, samedi 25 juillet 1914, première page, article « Toul et l'arrondissement – Vent de troubles ». 26. A.D.M.-M. 4 M 138. Dépêche télégraphique du préfet aux souspréfets, capitaines de gendarmerie et maires du département.